

DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE**CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

Séance du vendredi 16 novembre 2018

DÉLIBÉRATION N° CD-2018/11/16-7/02**Accusé de réception – Ministère de l'intérieur**

077-227700010-20181116-lmc100000018216-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 22/11/2018

Réception Préfet : 22/11/2018

Publication RAAD : 22/11/2018

Commission n° 7 – Finances
Rapporteur : LUCZAK Daisy

OBJET : Débat d'Orientations Budgétaires pour l'exercice 2019.

En application de l'article L 3312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est soumis à débat de l'assemblée départementale les orientations budgétaires pour 2019.

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU la délibération du Conseil départemental n° 1/03 en date du 16 novembre 2018 relative au rapport annuel 2018 de développement durable,

VU la délibération du Conseil départemental n° 2/02 en date du 24 novembre 2017 relative au rapport 2016 sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes dans le Département de Seine-et-Marne,

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

VU l'avis de la Commission précitée,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

De prendre acte de la tenue du débat sur les orientations budgétaires pour l'exercice 2019 jointes en annexe de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

Ont voté POUR (45) :

Mme Nathalie BEAULNES-SERENI
M. Arnaud de BELENET
Mme Cathy BISSONNIER
M. Ludovic BOUTILLIER
Mme Martine BULLOT
M. Jean-Marc CHANUSSOT
M. Bernard CORNEILLE qui a donné pouvoir à Mme Marianne MARGATÉ
M. Bernard COZIC
Mme Monique DELESSARD
M. Smaïl DJEBARA
Mme Martine DUVERNOIS
M. Vincent ÉBLÉ
Mme Anne-Laure FONTBONNE
Mme Isoline GARREAU MILLOT
Mme Julie GOBERT
M. Jérôme GUYARD
M. Yves JAUNAUX
M. Denis JULLEMIER
Mme Sarah LACROIX
M. Olivier LAVENKA
M. Jean LAVIOLETTE
Mme Nolwenn LE BOUTER
Mme Daisy LUCZAK
Mme Marianne MARGATÉ
M. Olivier MORIN
Mme Céline NETTHAVONGS
M. Jean-François ONETO
Mme Véronique PASQUIER
M. Ugo PEZZETTA
Mme Laurence PICARD
Mme Valérie POTTIEZ-HUSSON
M. Brice RABASTE
Mme Isabelle RECIO
Mme Béatrice RUCHETON
M. Patrick SEPTIERS
Mme Geneviève SERT qui a donné pouvoir à M. Patrick SEPTIERS
Mme Sandrine SOSINSKI
M. Jean-Louis THIERIOT
Mme Virginie THOBOR
M. Jérôme TISSERAND
M. Xavier VANDERBISE
Mme Véronique VEAU
M. Franck VERNIN
M. Sinclair VOURIOT qui a donné pouvoir à M. Xavier VANDERBISE
Mme Andrée ZAÏDI

Ont voté CONTRE (0) :

Se sont ABSTENUS (0) :



Patrick SEPTIERS
Président du Conseil départemental
de Seine-et-Marne

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

077-227700010-20181116-lmc100000018216-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 22/11/2018

Réception Préfet : 22/11/2018

Publication RAAD : 22/11/2018

ORIENTATIONS

BUDGÉTAIRES

pour

2019

Sommaire

Introduction	3
1. Le contexte macro-économique, mondial et en France.....	3
2. Les finances publiques en 2019	5
3. Les collectivités territoriales soumises à l'objectif de croissance de leurs dépenses de fonctionnement de 1,2 % en contrepartie d'une stabilisation des dotations	6
4. La situation financière du Département : rétrospective budgétaire, endettement, engagements pluriannuels et gestion des effectifs.....	9
5. Les perspectives budgétaires en 2019.....	18
6. Les estimations de recettes pour 2019	23
7. Les équilibres financiers prévisionnels pour 2019.....	25
En conclusion	26

Introduction

La perspective en 2019 du contexte économique international et national est une stabilité avec notamment un taux de croissance de 2 % dans la zone euro.

Dans ce contexte le projet de loi de finances 2019, sans surprise, se place dans la continuité de 2018, fixant à l'ensemble des collectivités un objectif de 1,2 % d'évolution des dépenses de fonctionnement, qu'elles aient signé ou non un pacte financier (71 % des collectivités concernées dont 43 Départements ont signé un pacte).

Il existe toutefois des perspectives de réforme de la fiscalité locale susceptibles d'impacter fortement l'autonomie fiscale des Départements. Par ailleurs, l'annonce d'un plan pauvreté dont les effets seraient de nature à remettre en cause le pacte que le Département a signé avec l'Etat, génère quelques inquiétudes.

Il serait regrettable, en effet, que l'Etat ne respecte pas sa parole alors que le Département, au travers de l'analyse rétrospective de sa situation financière, prouve qu'il respecte à la fois les orientations que la majorité s'était données et les termes du pacte financier qu'il a signé :

En 2019 :

- les dépenses réelles de fonctionnement ne dépasseront pas le plafond du pacte,
- le taux d'épargne brute dépassera les 15 %,
- l'encours de la dette restera stable.

Les perspectives du budget primitif s'inscrivent dans cette trajectoire avec une progression importante des autorisations de programme et des crédits de paiement traduisant la mise en œuvre concrète des projets et la poursuite de la dynamique d'investissement.

1. Le contexte macro-économique, mondial et en France.

Selon les dernières perspectives économiques de l'OCDE, la croissance de l'économie mondiale est restée solide au premier semestre 2018 mais pourrait avoir atteint un plafond. L'OCDE relève ainsi des écarts de performance de plus en plus marqués entre les pays et entre les secteurs contrairement à l'expansion généralisée observée fin 2017.

Après une progression de 3,6 % en 2017, **l'économie mondiale devrait progresser selon l'OCDE de 3,7 % en 2018 et en 2019 dans un contexte contrasté.**

Dans les économies avancées, les perspectives de croissance à moyen terme devraient d'une part bénéficier de la forte hausse de l'emploi et de l'accompagnement par les politiques budgétaires et monétaires qui devraient permettre de continuer à soutenir la demande intérieure. Parallèlement, les perspectives de croissance à moyen terme devraient pâtir de la croissance des tensions commerciales et de l'érosion de la confiance qui devrait freiner les échanges et l'investissement.

Aux États-Unis, la croissance du PIB devrait atteindre 2,9 % cette année **pour revenir à 2,7 % en 2019**. Si la normalisation progressive de la politique monétaire devrait se poursuivre, l'activité devrait profiter des effets combinés des réductions des impôts, de l'augmentation des dépenses publiques, de la forte création d'emplois, du niveau élevé des prix actifs et des résultats élevés de la production pétrolière. Toutefois, la hausse de l'investissement pourrait être atténuée par le relèvement des droits de douane et les incertitudes des politiques à venir.

Dans la zone euro, la croissance devrait s'élever à 2,0 % en 2018 et passer à 1,9 % en 2019, soit des estimations en légère baisse par rapport aux précédentes du fait du fléchissement de la demande extérieure particulièrement dans les secteurs industriels. Cependant la demande intérieure est favorisée par une politique monétaire accommodante, une politique budgétaire modérément expansionniste, ainsi que par la forte création d'emplois et les conditions de financement favorables. En Allemagne, la croissance devrait être de 2,9 % en 2018 et de 1,8 % en 2019. **En France, elle devrait s'élever à 1,6 % pour cette année et à 1,8 % en 2019**. Les perspectives de croissance restent solides dans ces deux pays en raison pour l'Allemagne de l'assouplissement budgétaire et du renforcement de la consommation des ménages et pour la France des effets positifs sur les

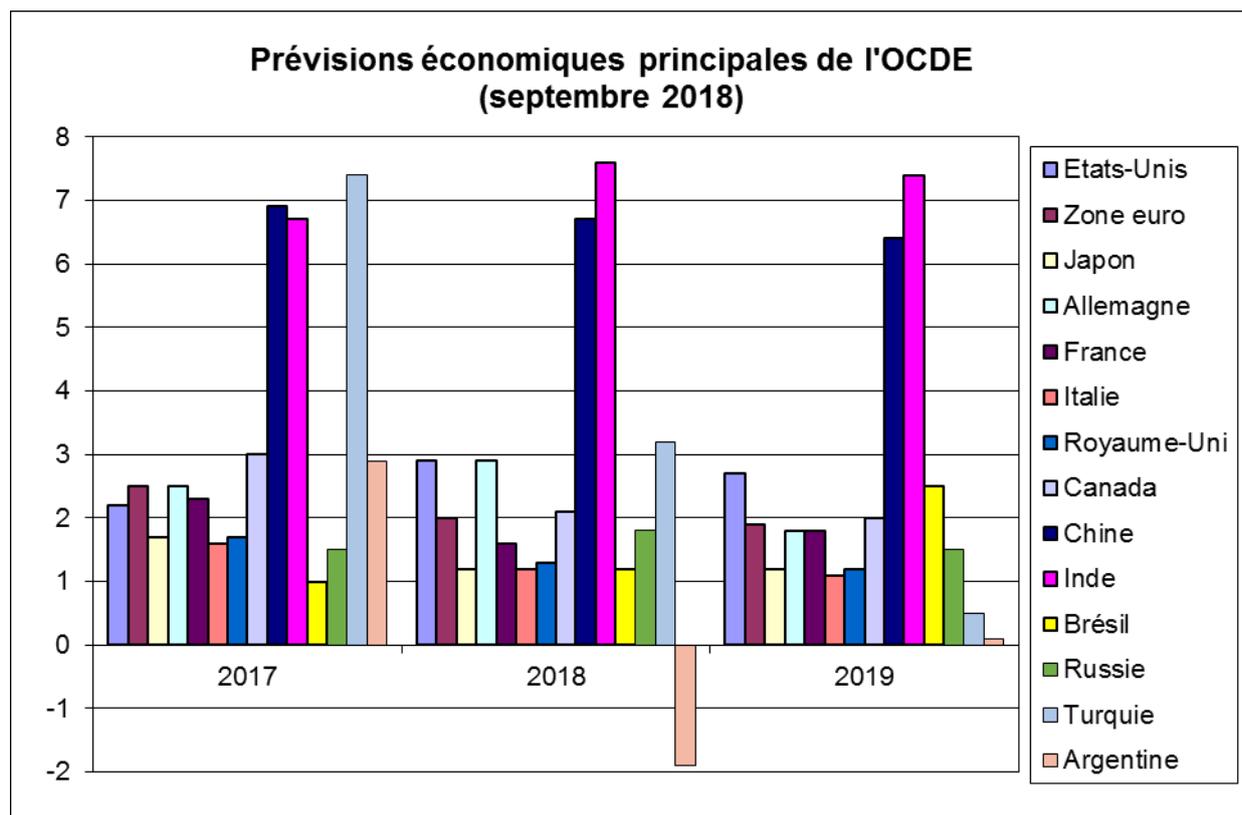
perspectives d'emplois et l'investissement produits par les réformes récentes du système fiscal et du marché du travail qui compensent l'affaiblissement de la demande extérieure. En Italie, la croissance devrait s'établir respectivement à 1,2 % et 1,1 % en 2018 et 2019. Cette croissance en repli s'explique par les incertitudes relatives aux choix politiques, la hausse des taux d'intérêt et le ralentissement des créations d'emplois qui pèsent sur les dépenses des ménages.

Au Royaume-Uni, la croissance devrait rester modérée à 1,3 % en 2018 et 1,2 % en 2019 en raison du ralentissement de la consommation des ménages et de l'investissement modeste dans le contexte incertain quant à l'issue des négociations sur le retrait de l'Union européenne.

Au Japon, les perspectives de croissance s'élèvent à 1,2 % en 2018 et 2019 retenant un investissement des entreprises important et une hausse modérée de la consommation des ménages.

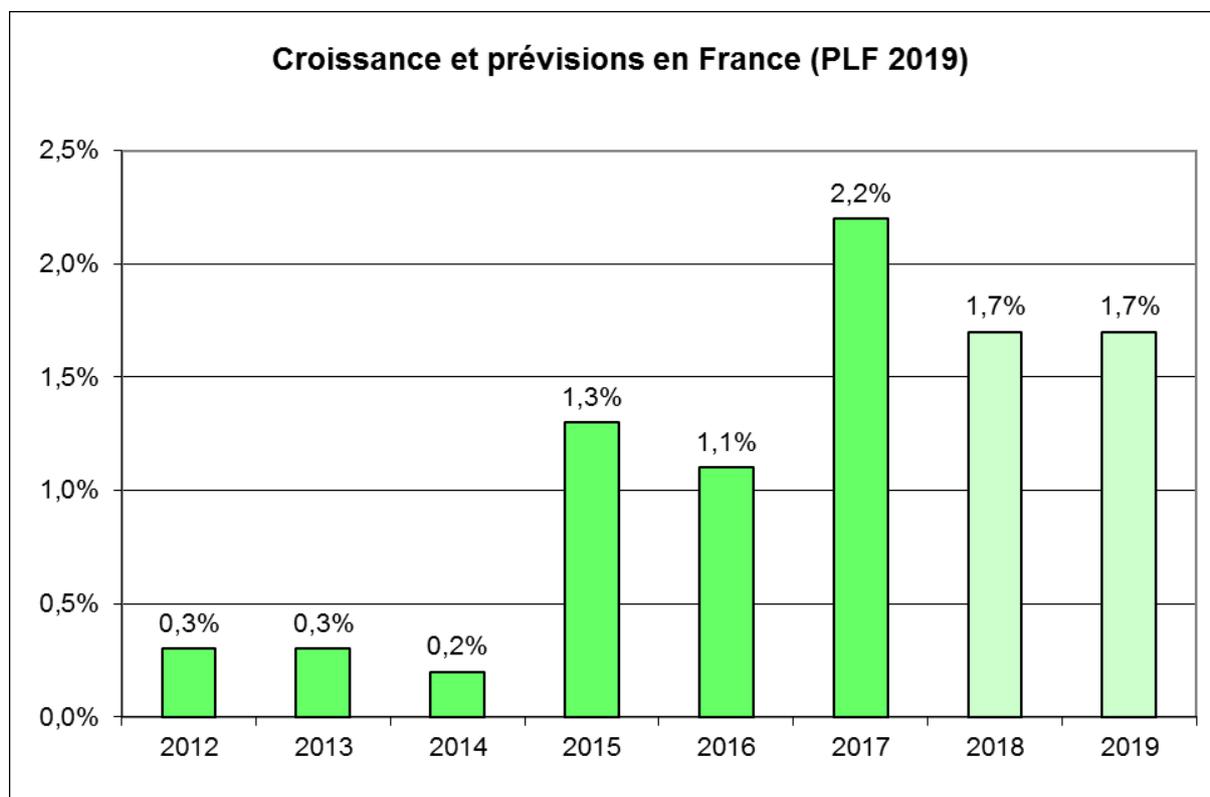
Au Canada, la croissance devrait être de 2,1 % cette année et de 2,0 % en 2019. Ces estimations retiennent une poursuite des exportations vers les Etats-Unis, un ralentissement de la hausse des dépenses des ménages et de l'investissement des entreprises.

Dans les économies de marchés émergentes, les perspectives de croissance à moyen terme sont, selon l'OCDE, plus faibles. Elles apparaissent particulièrement dégradées en Turquie et en Argentine qui présentent un déséquilibre extérieur. Toutefois **en Inde et en Chine, les perspectives de croissances sont très élevées : respectivement 7,6 % et 6,7 % en 2018 et 7,4 % et 6,4 % en 2019.**



En France, le gouvernement a retenu dans le cadre des orientations générales du PLF pour 2019 un niveau de croissance du PIB de 1,7 % en 2018 et 2019 identique à ceux retenus par le consensus des économistes de marché de septembre et par la Loi de programmation des finances publiques 2018 - 2022. Il relève néanmoins que ces prévisions de croissance dépendent de l'évolution incertaine du contexte international (le déroulement des négociations de la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne, les décisions de politique économique en Italie, l'évolution des déséquilibres budgétaires et financiers en Chine ou les vulnérabilités de certaines économies émergentes à la remontée des taux de la Fed).

Le Haut Conseil des finances publiques a considéré dans un avis en date du 19 septembre 2018 qu'une croissance de l'ordre de 1,6 % - 1,7 % en 2018 est vraisemblable et qu'une prévision de croissance de 1,7 % pour 2019 est également plausible mais s'inscrit dans un contexte international marqué par des incertitudes particulièrement élevées.

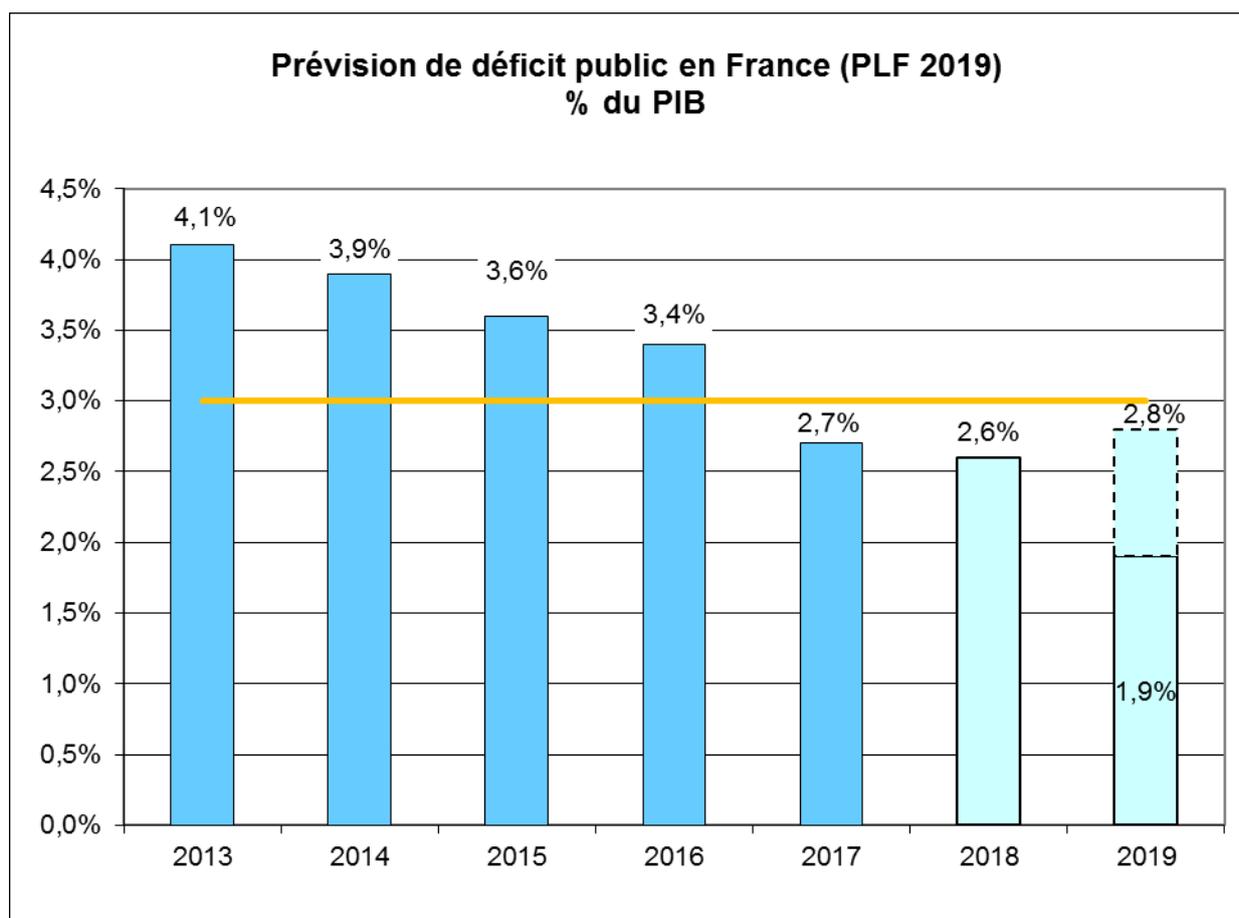


Dans ce contexte macroéconomique favorable, le Gouvernement entend poursuivre et accélérer la mise en œuvre initiée en 2017 des réformes transversales et structurantes en faveur du travail et de l'investissement.

2. Les finances publiques en 2019.

Après un déficit public inférieur à 3 % du PIB en 2017 mettant fin à la procédure européenne de déficit public excessif ouverte à l'encontre de la France en 2009, le projet de loi de finances pour 2019 confirme la maîtrise du déficit public pour les années 2018 et 2019.

Il s'élève à 2,6 % en 2018 et à 1,9 % du PIB hors mesures exceptionnelles en 2019 (effet ponctuel de la transformation du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) en allègement généraux venant dégrader temporairement le déficit de 0,9 point du PIB).



Pour y parvenir, le PLF pour 2019 prévoit :

- de limiter la progression de la dépense publique pour ramener le niveau des dépenses publiques à 54,0 % du PIB en 2019 contre 54,6 % en 2018. Le PLF pour 2019 confirme ainsi le net ralentissement des dépenses publiques voulu par le Gouvernement.
- de diminuer le taux de prélèvements obligatoires le faisant passer de 45,0 % du PIB en 2018 à 44,2 % de la richesse nationale en 2019, soit en recul de 0,8 points.
- de stabiliser l'endettement public à 98,7 % du PIB en 2018 et à 98,6 % du PIB en 2019.

Dans la continuité de la Loi de programmation 2018 – 2022, la décélération des dépenses publiques concerne en premier lieu les dépenses de l'Etat dont la progression est prévue à hauteur de 0,8 % en 2019, en second lieu les dépenses des collectivités territoriales dont la cible d'évolution est limitée à 1,2 % et enfin celles de l'assurance maladie dont l'objectif national de croissance est de 2,5 % en 2019 (objectifs exprimés en valeur, soit non corrigé de l'inflation).

3. Les collectivités territoriales soumises à l'objectif de croissance de leurs dépenses de fonctionnement de 1,2 % en contrepartie d'une stabilisation des dotations

Après 4 années de baisse des dotations de l'Etat aux collectivités locales par la contribution à la réduction du déficit public réduisant la DGF (- 11,5 Mds€ entre 2014 et 2017), La Loi de programmation des finances publiques 2018-2022 (LFPF) a abandonné cette logique de baisse des dotations au profit de la réalisation par les collectivités territoriales d'économies à hauteur de 13 Md€ en dépenses de fonctionnement par rapport à leur évolution spontanée sur le quinquennat.

La LPFP fixe ainsi aux collectivités territoriales un objectif de 1,2 % d'évolution des dépenses de fonctionnement (en valeur à périmètre constant) et un objectif de réduction du besoin de financement à hauteur de 13 Md€, soit 2,6 Md€ par an. En contrepartie, l'Etat s'est engagé à stabiliser ses concours financiers aux collectivités territoriales.

Pour assurer cette trajectoire, les collectivités territoriales ont du s'engager en 2018 sur une maîtrise de leurs dépenses de fonctionnement par la voie de contrats signés avec l'Etat pour trois ans (2018-2020). La contractualisation comprend un mécanisme de reprise financière en cas de non-respect de l'objectif fixé. Cette reprise financière est moins importante si la collectivité choisit de signer le contrat avec l'Etat.

La contractualisation et par la même l'objectif d'effort de gestion n'a concerné que les grandes collectivités : les Régions, les Départements ainsi que les communes et établissements de coopération intercommunal dont le niveau de dépenses réelles de fonctionnement était supérieur à 60 M€ en 2016.

Sur les 322 collectivités concernées par la contractualisation, 229 collectivités soit 71,1 % (dont 43 Départements) ont signé avec l'Etat un contrat de maîtrise de la dépense locale pour la période 2018-2020. L'Etat a ainsi pris 93 arrêtés de notification d'objectif d'évolution des dépenses de fonctionnement et de réduction du besoin de financement.

Concerné par la contractualisation, le Département de Seine-et-Marne a été amené à signer le 27 juin 2018 un contrat financier avec la Préfète de Seine-et-Marne représentant l'Etat dans le Département. Il s'est vu appliquer un objectif de 1,2 % d'évolution annuelle des dépenses de fonctionnement pour la période 2018-2020.

Par ailleurs, si le Département ne subit plus de nouvelle contribution au redressement des finances publiques en 2019 comme en 2018, il convient de rappeler que la contribution du Département de Seine-et-Marne au redressement des comptes publics s'est élevée à 178,5 M€ en cumul sur la période 2014-2017 selon le détail figurant dans le tableau ci-dessous :

en millions d'euros		Collectivités territoriales	Département de Seine-et-Marne
2014	Contribution 2014	1 500	9,6
2015	Contribution 2014	1 500	9,6
	Contribution supplémentaire 2015	3 670	23,2
	Total Contribution en 2015	5 170	32,9
2016	Contribution 2014	1 500	9,6
	Contribution 2015	3 670	23,2
	Contribution supplémentaire 2016	3 670	23,4
	Total Contribution en 2016	8 840	56,3
2017	Contribution 2014	1 500	9,6
	Contribution 2015	3 670	23,2
	Contribution 2016	3 670	23,4
	Contribution supplémentaire 2017	2 634	23,4
	Total Contribution en 2017	11 474	79,7
Contributions cumulées 2014-2017		26 984	178,5

Depuis 2017, le Département de Seine-et-Marne subit ainsi une contribution au redressement des finances publiques de 79,2 M€ qui réduit le montant de la dotation forfaitaire de la DGF qui lui est versée chaque année.

Comme promis en contrepartie du dispositif de contractualisation mis en place en 2018, le PLF 2019 maintient les concours financiers de l'Etat aux collectivités territoriales à son niveau 2018. Ce budget 2019 se situe ainsi dans la continuité de la LFI 2018 et de la Loi de programmation 2018-2022 dans l'attente de la réforme globale de la fiscalité locale attendue pour le premier semestre 2019 et qui bénéficiera d'une loi spécifique.

Les facteurs de risques en 2019 pour le Département sont :

I. Le projet de réforme de la fiscalité locale :

Même si le projet de réforme ne saurait avoir d'impact sur l'exercice budgétaire 2019, la mise en perspective de cette réforme laisse apparaître que les Départements en seraient les principaux perdants.

En effet, les Départements seraient susceptibles de perdre leur principal levier fiscal.

La perte de la taxe foncière sur les propriétés bâties devrait être compensée par une fraction d'impôt national sans pouvoir de taux (soit la CSG ou encore la TVA).

Or après le transfert aux Régions de la CVAE et la perte de la dynamique de progression de cette recette, la taxe foncière sur les propriétés bâties représente l'unique levier fiscal des Départements.

Son transfert au bloc communal entrainerait pour le Département de la Seine-et-Marne :

- la perte de son pouvoir de taux et donc de son autonomie fiscale (la Seine-et-Marne maintient depuis plusieurs années un taux de 18 % alors que le taux moyen en France métropolitaine hors Paris est de 19,58 %),
- le lien fiscal avec son territoire (la TFPB est une recette dynamique et représentative du développement du territoire légitimant les efforts consentis par le Département en matière d'investissement),
- la substitution d'une recette pérenne et stable par une recette plus sensible à la conjoncture.

II. Les annonces du Président de la République concernant la mise en œuvre d'un plan pauvreté :

Bien qu'imprécis, ce plan pourrait se traduire par des charges nouvelles alors que l'Etat a proposé aux Départements la signature d'un pacte de maîtrise de la progression de leurs dépenses.

Cela concerne l'éventuel passage de l'âge limite de prise en charge de l'aide sociale à l'enfance de 18 à 21 ans ou encore la reprise par les Départements de l'hébergement des familles monoparentales avec enfants de moins de 3 ans, l'impact de cette dernière mesure pouvant être de l'ordre de 4 millions d'euros.

III. Les évolutions dans l'exercice des compétences et la dévolution des moyens :

Les Départements ne sauraient ressortir gagnant de la mise en perspective d'une nouvelle organisation territoriale des services publics de l'Etat tels que dessinés par le premier Ministre se traduisant avec certitude par une perte d'expertise des préfectures et de leurs services sans les retrouver à l'échelle des préfectures de Région.

De la même manière l'hypothèse émise par le premier Ministre de transférer à pôle emploi la compétence exercée aujourd'hui par les Départements et concomitamment l'attribution du RSA constituerait une remise en cause fondamentale du bloc de compétences confiées exclusivement aux Départements dans le domaine des solidarités.

4. La situation financière du Département : rétrospective budgétaire, endettement, engagements pluriannuels et gestion des effectifs.

Dès 2015, le Conseil départemental s'est engagé dans la reconstitution de ses marges de manœuvres financières ; les constats ayant été faits de leur détérioration particulièrement sensible.

L'enjeu était de dégager une épargne brute suffisante pour dans un premier temps à la fois réduire le stock de la dette et également assurer les programmes de réhabilitation du domaine routier et du patrimoine immobilier, notamment celui des collèges, programmes qui avaient drastiquement été réduits les années antérieures.

L'objectif était dans un second temps d'engager une politique ambitieuse en matière d'investissement tant en ce qui concerne les infrastructures et équipements départementaux que locaux au travers de la mise en œuvre d'une nouvelle politique contractuelle plus souple et simple d'accès par les communes et les intercommunalités.

Cet objectif répond aux enjeux de la Seine-et-Marne tels qu'ils ressortent du Livre Blanc, enjeux de développement démographique et urbain particulièrement dynamique, de développement économique rapide des filières d'excellence présentes en Seine-et-Marne (tourisme, aéronautique, logistique éco-construction) et du déploiement de nouvelles infrastructures d'intérêt départemental et métropolitain.

Par ailleurs, le Livre Blanc a su révéler les disparités territoriales et l'accentuation des divergences de trajectoire d'un monde rural en pleine résilience avec une population vieillissante et d'une frange urbaine beaucoup plus dynamique.

Aussi les orientations du Département se sont portées sur un rééquilibrage des territoires et la mise en œuvre d'une véritable politique de solidarité territoriale.

4.1 Rétrospective budgétaire.

4.1.1 Les dépenses réelles de fonctionnement

L'analyse de l'évaluation des dépenses réelles de fonctionnement de 2012 à 2017 montre que celles-ci ont davantage été maîtrisées sur la période 2015-2017 au regard de la période antérieure.

Ce résultat est d'autant plus significatif que les dépenses des solidarités, qui pour la plupart d'entre elles résultent de décisions qui n'appartiennent pas à la collectivité et s'avèrent incompréhensibles, ont connu une progression particulièrement rapide.

En 2017, la croissance des dépenses de fonctionnement se maintient comme en 2016 à 1 % seulement (+ 10,6 M€), essentiellement au travers de trois postes : les solidarités (enfance et provisions RSA) la masse salariale et les péréquations fiscales qui pèsent sur le Département. Tous les autres postes présentent des diminutions de dépenses, ce qui a permis de limiter l'impact de la hausse de ces dépenses.

Dépenses réelles de fonctionnement.

	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	Prévisions 2018	
							BP 2018	Global*
Aménagement et développement du territoire	189,3 M€	192,0 M€	192,1 M€	191,4 M€	188,2 M€	177,8 M€	179,2 M€	176,3 M€
Développement socio-culturel, éducatif et sportif	50,2 M€	51,2 M€	50,2 M€	47,1 M€	45,3 M€	44,5 M€	48,9 M€	47,1 M€
Solidarités	516,0 M€	535,6 M€	549,9 M€	578,3 M€	589,5 M€	597,5 M€	596,2 M€	608,3 M€
Mission fonctionnelle	206,5 M€	208,4 M€	208,3 M€	208,6 M€	208,5 M€	212,3 M€	219,7 M€	219,7 M€
Reversements de fiscalité	15,9 M€	13,1 M€	19,1 M€	19,9 M€	26,0 M€	28,8 M€	29,9 M€	31,0 M€
Frais financiers	25,0 M€	27,2 M€	24,0 M€	22,1 M€	20,0 M€	19,8 M€	20,0 M€	17,6 M€
Provisions	3,1 M€	7,5 M€	10,4 M€	0,0 €	0,3 €	7,6 M€	0,2 €	1,1 M€
Total	1005,9 M€	1035,1 M€	1054,1 M€	1067,6 M€	1077,7 M€	1088,4 M€	1094,0 M€	1101,2 M€
évolution	0,1%	2,9%	1,8%	1,3%	1,0%	1,0%	1,5%	2,2%

* Global 2018 données prévisionnel: BP plus les deux décisions modificatives

4.1.2 Les recettes réelles de fonctionnement

L'évolution des recettes réelles de fonctionnement sur la même période permet de constater une nouvelle fois en 2017 une augmentation plus rapide des recettes réelles de fonctionnement que des dépenses (+ 1,6% contre + 1,0 %) mais moins fortement qu'en 2016 (+4,2%).

Recettes réelles de fonctionnement

	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	Prévisions 2018	
							BP 2018	Global*
Fiscalité directe	419,7 M€	441,0 M€	464,2 M€	476,3 M€	531,6 M€	542,7 M€	551,0 M€	548,9 M€
Fiscalité indirecte	424,5 M€	378,2 M€	398,2 M€	441,4 M€	459,2 M€	502,4 M€	457,1 M€	477,3 M€
Dotations et participations	270,1 M€	272,6 M€	259,1 M€	244,8 M€	229,7 M€	202,2 M€	190,9 M€	199,2 M€
Autres recettes	54,8 M€	47,0 M€	35,6 M€	35,7 M€	28,7 M€	21,7 M€	19,1 M€	20,3 M€
Recettes Réelles de Fonctionnement	1169,0 M€	1138,8 M€	1157,0 M€	1198,3 M€	1249,2 M€	1269,0 M€	1218,1 M€	1245,7 M€
évolution	3,3%	-2,6%	1,6%	3,6%	4,2%	1,6%	-4,0%	

* Global 2018 données prévisionnel: BP plus les deux décisions modificatives

La hausse des produits de la fiscalité indirecte en 2017, de + 43,2 M€ provient à hauteur de 36,7M€ du rendement en croissance des droits de mutation avec une nette reprise du marché immobilier en Seine-et-Marne en 2016 amplifiée sur 2017, mais également de la TSCA (+2,9M€) ou des reversements sur les fonds de péréquation (+1,6M€).

La progression de la fiscalité directe se poursuit en 2017 de +11,1M€ essentiellement sur les recettes de foncier bâti.

Le poste des dotations et participations traduit notamment le désengagement financier de l'Etat envers les collectivités locales et notamment sur la DGF (-22M€) et la diminution des participations du STIF aux transports scolaires (-9,5M€).

Les autres recettes baissent (-7M€). Cela concerne principalement les produits exceptionnels (-6,2M€) ainsi que les recouvrements d'aides sociales (-1,7M€). Rappelons néanmoins que l'année 2016 avait été marquée par des cessions importantes (dont le bâtiment de l'IUFM pour 5 M€).

4.1.3 Dépenses réelles d'investissement

	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	Prévisions 2018	
							BP 2018	Global*
Aménagement et développement du territoire	89,1 M€	86,0 M€	79,0 M€	64,5 M€	73,7 M€	85,1 M€	96,4 M€	96,8 M€
Développement socio-culturel, éducatif et sportif	61,7 M€	63,4 M€	72,6 M€	74,0 M€	64,6 M€	57,7 M€	65,6 M€	71,4 M€
Solidarités	7,2 M€	7,1 M€	6,2 M€	4,2 M€	3,6 M€	4,6 M€	3,2 M€	1,4 M€
Mission fonctionnelle	9,0 M€	10,3 M€	11,1 M€	11,3 M€	10,7 M€	7,0 M€	12,9 M€	12,7 M€
Dépenses d'équipement	166,9 M€	166,7 M€	168,9 M€	153,9 M€	152,5 M€	154,4 M€	178,1 M€	182,4 M€
Amortissements dette et autres engagements financiers	111,3 M€	70,7 M€	73,2 M€	71,9 M€	92,2 M€	117,6 M€	72,0 M€	69,5 M€
Total dépenses d'investissement	278,2 M€	237,4 M€	242,1 M€	225,8 M€	244,8 M€	272,0 M€	250,1 M€	251,9 M€
* Global 2018 données prévisionnel: BP plus les deux décisions modificatives								

- La politique ambitieuse voulue par la majorité s'est traduite dans un premier temps par une forte progression des autorisations de programmes.
- En effet, les nouvelles autorisations de programme ne connaissent leur traduction en crédits de paiement que quelques années plus tard, ce qui se comprend aisément dès lors qu'elles concernent la construction de collèges en la mise en œuvre de nouveaux programmes routiers.

En ce qui concerne ces programmes, le compte administratif 2018 reflètera la mise en œuvre concrète des chantiers.

Toutefois on notera cependant la forte hausse des dépenses en faveur de l'aménagement et du développement du territoire, hausse qui concerne les investissements routiers (+5,3M€) et la politique contractuelle (+5,1M€).

En effet, l'année 2018 sera marquée par la réalisation des constructions des collèges de Montévrain (7M€) de Vulaines (3,4M€) ou encore de la réhabilitation des demi-pensions des collèges de Cesson (4M€) ou de Thorigny (2,9M€).

Pour financer les dépenses d'équipement, le Département mobilise des recettes définitives et de l'emprunt. Les recettes définitives d'investissement sont essentiellement constituées de dotations de l'Etat (DDEC, DGE et FCTVA) mais aussi de subventions reçues et notamment de la Région d'Ile-de-France.

Les dotations de l'Etat stagnent et celles de la Région ont tendance à diminuer notamment pour financer les programmes routiers.

4.1.4 Recettes réelles d'investissement

En M€	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	Prévisions 2018	
							BP 2018	Global*
Dotations de l'Etat	25,7	26,1	24,3	27,4	27,6	28,4	26,9	27,7
Subventions et participations	14,8	14,5	8,1	6,4	3,4	6,1	6,8	7,9
Recouvrement créances	0,6	2,8	0,6	0,9	0,5	0,5	0,5	0,5
Autres recettes (dont plan de relance FCTVA)	2,6	1,8	2,1	9,6	0,2	0,3	0,3	0,8
Recours à l'emprunt	78,0	80,7	91,2	72,5	16,0	19,5	91,6	60,6
Recettes Réelles d'investissement	121,7	126,0	126,4	116,7	47,7	54,8	126,0	97,5

* Global 2018 données prévisionnel: BP plus les deux décisions modificatives

4.2 La situation de l'endettement.

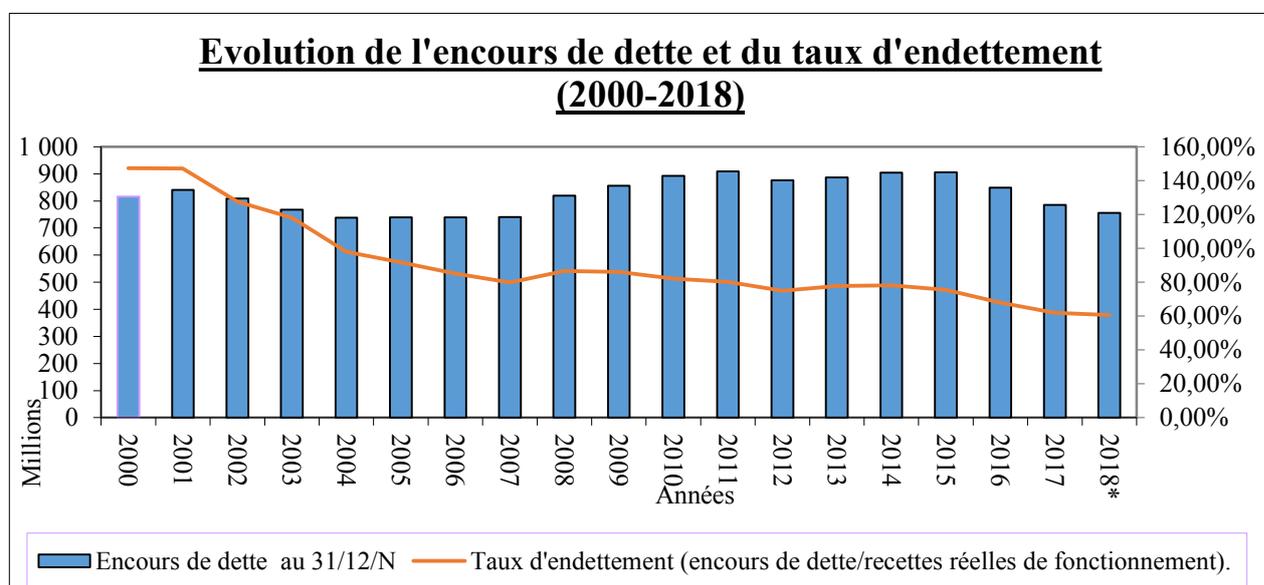
4.2.1 L'encours de dette du Département poursuit sa diminution en 2018.

A l'issue de la seconde décision modificative pour 2018, le besoin budgétaire d'emprunt a été ramené à 44,8 M€, pour un remboursement en capital de 69,5 M€ au titre de la dette long terme du Département.

Le stock de dette long terme se réduira donc de 24,7 M€. L'encours de dette long terme du Département qui était de 785,6 M€ au 31 décembre 2017 devrait s'établir au montant maximum de 760,9 M€ à fin 2018.

Comme en 2016 et 2017, le Département se désendettera en 2018 malgré la baisse des dotations de l'Etat, la hausse des dépenses de solidarités, ces facteurs étant contrebalancés par une meilleure situation économique qui améliore les produits fiscaux et par une rigueur de gestion maintenue sur toutes les dépenses de fonctionnement.

L'évolution de l'encours de la dette du Département est présentée dans le graphique ci-dessous :



Pour 2018, les données sont à jour au 11/10/2018

4.2.2 Les outils de financement dont dispose le Département.

Le Département a diversifié depuis plusieurs années ses sources de financement long terme. En plus du financement bancaire traditionnel, le Département dispose d'un accès direct au marché obligataire grâce au programme EMTN (Euro Medium Term Notes) mis en place en 2012.

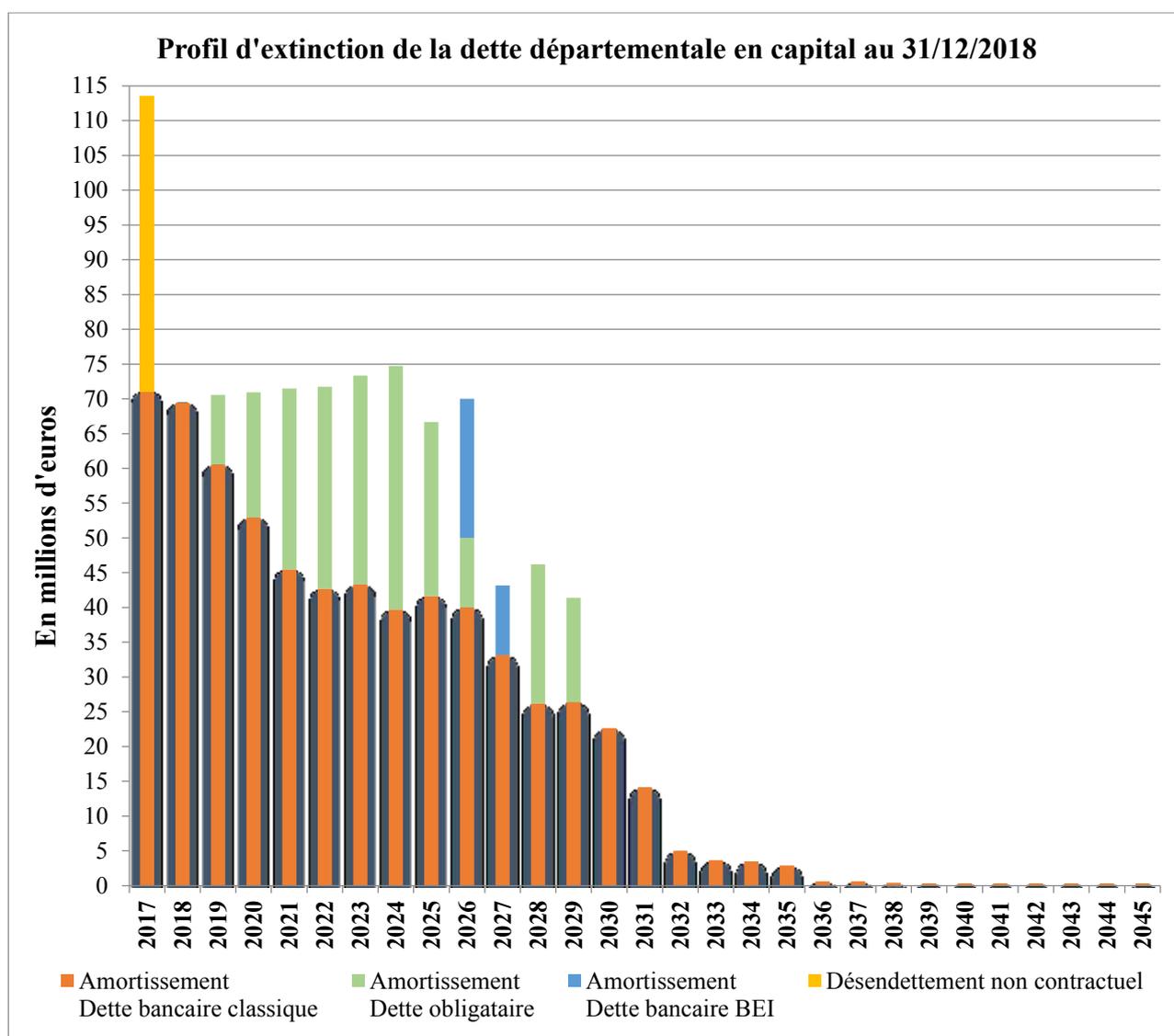
En 2018, le Département a procédé à une émission obligataire de 10 M€ (10 ans, amortissement in fine, taux fixe de 1,103 %).

Le Département mobilise également le montant maximum disponible sur un crédit revolving (30 M€), ce type de crédit permettant de réaliser des mobilisations et des remboursements de dette de long terme dans la limite d'un plafond de tirage.

Par ailleurs, le contrat pluriannuel de financement signé avec la Banque européenne d'investissement (BEI) laisse encore au Département une capacité de mobilisation de 70 M€ en 2019.

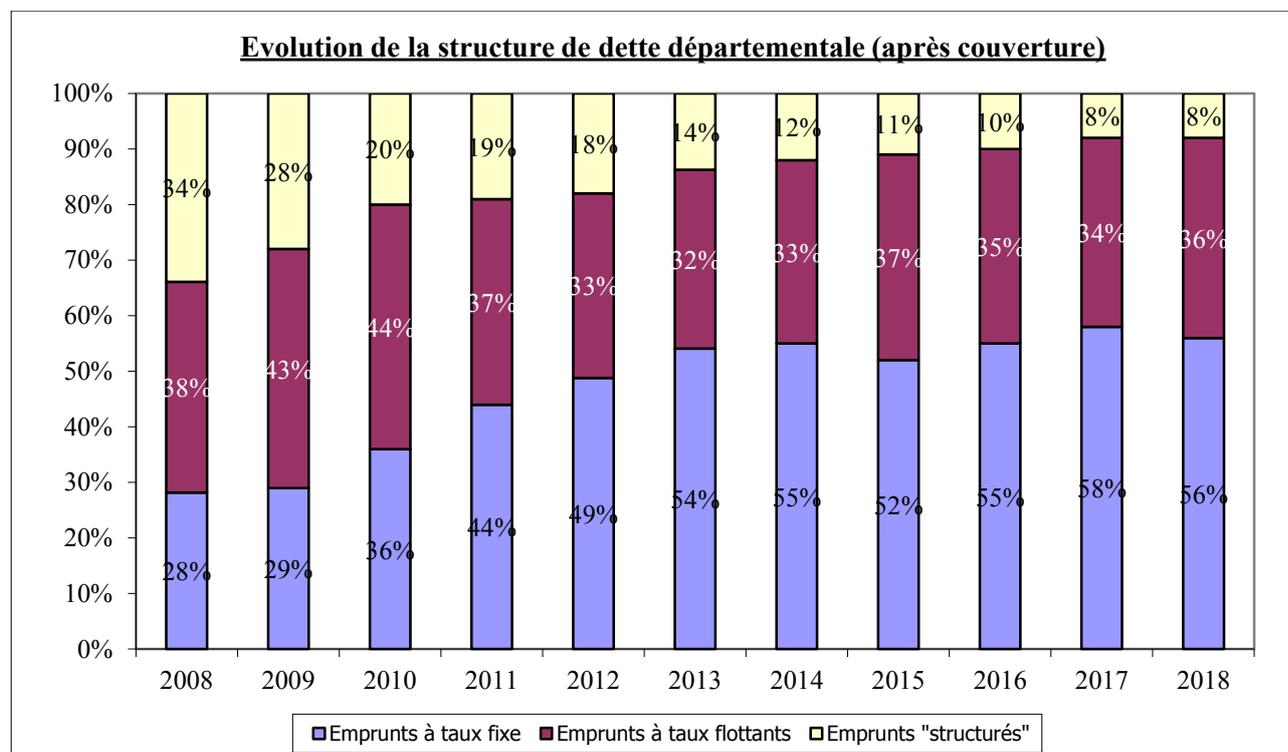
Dans la conduite de ses opérations financières, le Département veille à maintenir un profil d'amortissement de sa dette compatible avec les niveaux d'épargne dégagés sur la section de fonctionnement mais aussi et surtout sans que cela ne conduise à allonger la durée d'endettement (ce qui réduirait les marges de manœuvre ultérieures en gageant les années à venir).

Le profil d'extinction de la dette est donc finement piloté pour concilier les amortissements classiques, linéaires et progressifs, avec les amortissements in fine d'une partie de la dette et notamment celle issue des émissions obligataires du Département.



4.2.3 La structure de la dette du Département.

A fin 2018, la structure de la dette de la Seine-et-Marne assure à l'institution une forte sécurité puisqu'elle est majoritairement constituée d'emprunts à taux fixe (56 %). Les emprunts structurés ne représenteront plus que 8 % de l'encours à fin 2018. L'encours structuré est constitué d'emprunts qui possèdent des barrières sur l'inflation française, qui ne peuvent pas basculer ensemble en situation dégradée puisque les barrières sont en sens inverse. Ils se comportent donc comme des emprunts à taux fixes et participent de la diversification de la dette du Département et donc de la répartition des risques.



4.2.4 La gestion active de la trésorerie dans un contexte de taux courts négatifs qui

perdure.

Le Département dispose depuis septembre 2007 d'un programme de titres de créances négociables à court terme (TNCT) qu'il utilise largement pour minimiser ses frais financiers. Le recours à ces billets ne génère aucun frais financiers actuellement puisque les taux d'intérêt sont négatifs tant que la Banque Centrale Européenne (BCE) continue à appliquer des taux négatifs aux dépôts des fonds disponibles des banques auprès d'elle.

Le Département recourt donc largement à ce financement pour optimiser sa gestion de caisse : cela génère des produits financiers et évite par ailleurs au Département de payer des intérêts sur ses crédits long terme à encours variable.

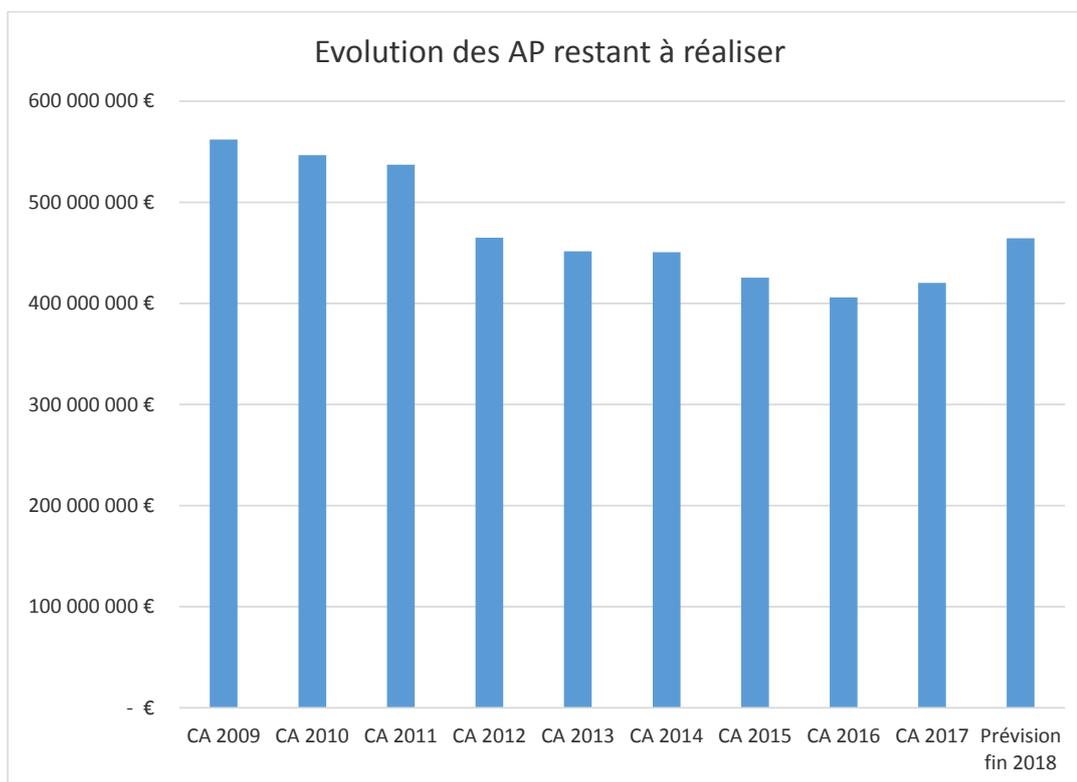
4.2.5 La stratégie de gestion de dette et de trésorerie pour 2019.

Le Département poursuivra en 2019 l'optimisation de sa gestion de trésorerie en mobilisant les outils les plus performants et qui sont à sa disposition : titres de créances négociables à court terme (TNCT), emprunts revolving ou lignes de trésorerie (le Département dispose de deux lignes de trésorerie d'un montant total de 90 M€ à fin 2018).

Pour couvrir son besoin budgétaire d'emprunt long terme en 2019, le Département utilisera l'ensemble de ses outils de financement en combinant optimisation financière et souplesse de gestion.

Les produits dont il dispose tant auprès de la BEI qu'avec le programme d'émissions obligataires, ainsi que la mise en concurrence de produits bancaires plus classiques lui permettront de maintenir ces objectifs comme au cours des exercices passés.

4.3 Les engagements pluriannuels.



Le graphique ci-dessus donne la situation des engagements pluriannuels en investissement puisqu'il s'agit des autorisations de programme (AP) qui restent à couvrir par des crédits de paiement (CP).

A la fin de l'exercice 2018, le Département devrait avoir encore à financer près de 460 M€ d'engagements antérieurs.

Ce volume, sur la base du montant total des crédits de paiement ouverts en 2018 (182,4 M€ après DM2), représente une durée de 2,5 années de crédits de paiement, ce qui constitue un ratio très acceptable en raison des rythmes lents de réalisation des investissements départementaux, que ce soit en faveur des collèges, des projets routiers ou des aides accordées aux collectivités locales du département.

En effet, il est communément admis que ce ratio doit appeler à une certaine vigilance quand il dépasse 3 années.

Pour 2019, les autorisations de programme nouvelles qui seront proposées seront en hausse sensible par rapport à celles dont l'ouverture a été décidée au BP 2018, hausse qui traduit la volonté de l'Exécutif départemental de prolonger la dynamique d'équipement au cours des prochaines années du mandat.

Les autorisations d'engagement (AE) constituent des engagements pluriannuels ouverts en section de fonctionnement.

Elles présentent une portée très limitée : les restes à mandater sur les AE ne devraient s'élever qu'à 6,8 M€ à fin 2018.

Situation des autorisations d'engagement (AE) après DM2 de 2018	
Montant des AE votées après DM2 2018	119,6 M€
Montant des AE exécutées en crédits de paiement au 01/01/2018	107,1 M€
Crédits de paiement 2018 budgétés	5,7 M€
Reste à mandater sur AE à fin 2018	6,8 M€

4.4 La gestion des effectifs.

4.4-1 Evolution 2014-2018.

La maîtrise de la masse salariale, tout en maintenant un service public de haut niveau, est un objectif fort du Département. Ainsi, le nombre d'agents en position d'activité passe de 5 055 en décembre 2014 à 4 860 en septembre 2018, soit une baisse de près de 3,9 % en 4 ans.

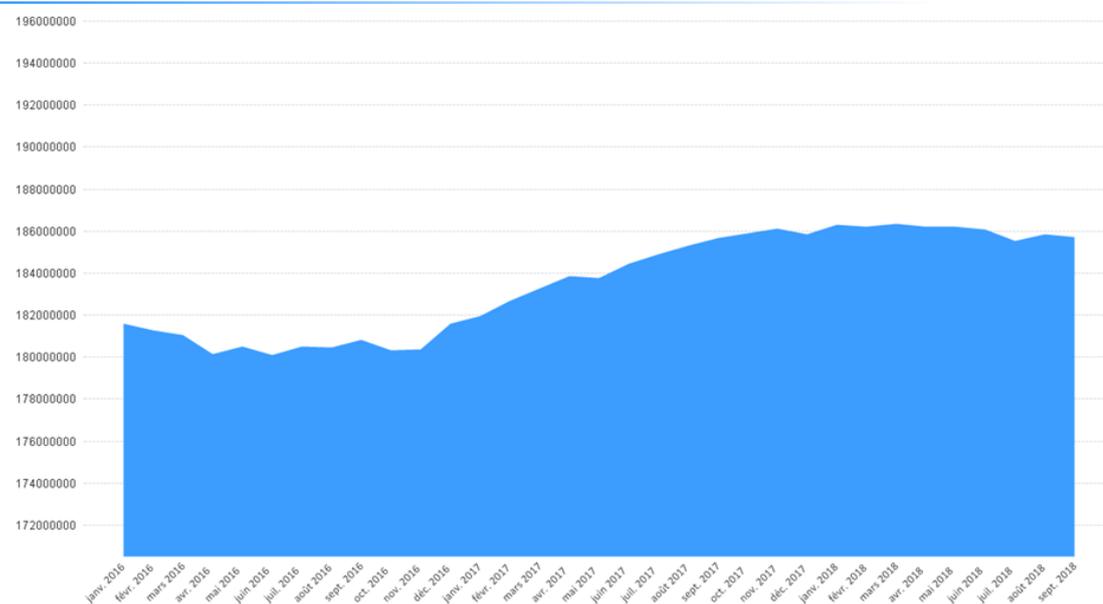
Les nouveaux besoins sont étudiés avec une particulière attention. Ainsi chaque vacance de poste fait l'objet d'un examen approfondi au niveau de la direction générale, en lien avec les directions et DGA concernées.

Par ailleurs, tout en veillant là aussi à assurer la continuité des services, le Département tend à maîtriser les dépenses relatives aux remplacements. En 2013, les services départementaux accueillaien en moyenne chaque mois 78 agents assurant des remplacements ou des renforts occasionnels. En 2017, ce nombre s'élevait à 64. Afin de maîtriser le recours à l'emploi temporaire, le Conseil départemental a mis en place des enveloppes par direction faisant l'objet d'un suivi mensuel.

Récapitulatif en chiffres du nombre d'agents, sur postes permanents ou non, en position d'activité

Situation de décembre	2014	2015	2016	2017	Sept. 2018
Effectif total	5 055	4 962	4 954	4 920	4 860
Effectif permanent	3 989	3 942	3 965	3 987	3 994
Effectif non permanent	1 066	1 020	989	933	866

Evolution de la masse salariale cumulée 12 mois glissants



4.4-2 Structure des effectifs.

Globalement, la structure des effectifs reste stable. La part que représente chaque catégorie de grade dans l'ensemble des effectifs permanents évolue peu sur les 3 dernières années (cat. A = 20%, cat. B = 24 %, cat. C = 56 % fin 2017). Ces proportions sont identiques à 2016.

La proportion des effectifs non titulaires sur emplois permanents reste également stable : 9,5 % fin 2017 et 9,3 % fin 2016.

4.4-3 Avantages en nature.

Au Département de Seine-et-Marne, les avantages en nature sont de 3 types : l'avantage logement, l'avantage véhicule et l'avantage repas.

Le nombre de bénéficiaires de l'avantage logement régresse légèrement (150 bénéficiaires en 2016 pour 142 en 2017 et 141 de janvier à septembre 2018). Le montant soumis à imposition quant à lui augmente (265 067 € en 2016, contre 292 242 € en 2017 et 226 257 € de janvier à septembre 2018, soit environ 300 000 € en année pleine). Ceci s'explique par la prise en compte des salaires des bénéficiaires dans la base d'imposition. Les agents bénéficiant de cet avantage sont en grande majorité des agents des collèges qui assurent l'accueil en loge.

En ce qui concerne l'avantage véhicule, 69 agents en étaient bénéficiaires en 2016 pour un montant soumis à imposition de 94 202 € et seulement 67 agents en 2017 pour 103 702 €.

Pour l'année 2018 (de janvier à septembre), le nombre de bénéficiaires est réduit à 58 pour un montant de 70 206 €.

Pour l'avantage repas, dont peuvent bénéficier les chefs de cuisine et leur second, la tendance à la baisse du nombre de bénéficiaires s'inverse. En effet, on dénombrait 67 agents pour 33 718 € en 2016, contre 56 agents et 31 184 € en 2017. Or, pour 2018, sur la période de janvier à septembre, on constate 60 bénéficiaires et un montant soumis à l'imposition s'élevant à 29 810 €.

4.4-4 Temps de travail.

Depuis la mise en œuvre de l'aménagement et de la réduction du temps de travail, le Département de Seine-et-Marne a décliné les modalités du temps de travail des agents en 3 régimes :

- 38 heures hebdomadaires générant 18 jours d'ARTT par an,
- 36 heures hebdomadaires générant 6 jours d'ARTT par an,
- 35 heures hebdomadaires, sans génération de jours d'ARTT.

Ces régimes concernent l'ensemble des agents à l'exception des Assistants familiaux et des Agents des collèges qui bénéficient d'un régime spécifique. Les Agents des collèges doivent être présents pendant l'année scolaire et assurer des jours de permanence pendant les vacances.

Régime/ Sit. en déc.	2013	2014	2015	2016	2017	2018 (sept.)
38 heures / semaine	2 536	2 499	2 417	2 423	2 387	2 386
36 heures / semaine	275	316	331	342	362	390
35 heures / semaine	80	83	62	54	55	53

Parmi les agents soumis à ces régimes de temps de travail, la majorité badge.

5. Les perspectives budgétaires en 2019.

5.1 Les dépenses de fonctionnement.

La maîtrise de l'évolution des dépenses de fonctionnement demeure une priorité pour 2019, tout en permettant au Département d'exercer pleinement ses compétences, au bénéfice des Seine-et-Marnais notamment dans le domaine de Solidarités. La signature du pacte financier avec l'Etat s'inscrit dans la poursuite des efforts engagés par le Département depuis 2015.

5.1-1 Les solidarités.

Ces interventions constituent le cœur des interventions du Département et elles seront pleinement assumées en 2019.

Premier poste de dépenses, les dépenses d'**insertion** devraient représenter 184,4 M€ et leur progression est contenue à +1,4%. Après une légère baisse en 2017 les allocations RSA devraient s'établir à 169 M€ en 2019, soit une augmentation de +1,6 % par rapport au CA 2017.

Au-delà du versement des allocations dont le Département à la charge, celui-ci continuera de déployer des actions volontaristes pour favoriser l'insertion professionnelle, mais aussi sociale et médico-sociale et notamment en direction des jeunes (missions locales, écoles de la deuxième chance) par la mobilisation d'un réseau de partenaires institutionnels (Pôle Emploi, Caisse d'allocations familiales, Missions locales...) et associatifs.

Dans cette logique et afin de compléter le dispositif mis en œuvre depuis 2015 au travers du « Juste Droit », le Département poursuivra en 2019 le déploiement d'un outil innovant permettant la mise en relation directe des bénéficiaires du RSA et des entreprises seine-et-marnaises. Cette plateforme dénommée JOB77 permet d'apporter une réponse concrète et rapide à la difficulté des entreprises seine-et-marnaises de trouver les professionnels dont elles ont besoin. Ce problème de pénurie de main-d'œuvre est constaté dans tous les secteurs d'activité et donc au-delà des métiers en tension.

Par ailleurs, les bénéficiaires du RSA qui font la démarche de s'inscrire sur cet outil ont ainsi accès à des offres d'emploi de manière directe et géolocalisées pouvant répondre à leurs attentes.

Cette plateforme **JOB77** a connu en fin 2018 au moment de son démarrage un succès immédiat. Elle se complète par un dispositif tout aussi original : le dispositif **IOD** d'accompagnement personnalisé à l'emploi.

L'ensemble des crédits consacrés par le Département à ces dépenses d'insertion hors allocations RSA devrait s'élever à 15,4 M€ montant comparable à celui ouvert au BP 2018 et au total le Département devrait consacrer en 2019 près de 184,4 M€ à l'insertion.

Le deuxième poste des interventions départementales de la politique des solidarités en 2019 sera celui des actions en faveur de **l'enfance et de la famille** avec plus de 177 M€.

L'impact de l'accueil des mineurs étrangers non accompagnés (MNA) est toujours préoccupant depuis 2016. Par la recherche active de mesures d'accueil adaptées le Département entend mobiliser des places à coût minoré par rapport à celui des établissements spécialisés (maisons d'enfants et établissements médico-sociaux). Néanmoins le budget 2019 devrait allouer 147 M€ à la prévention et protection en hébergement ASE (soit + 10,3 % par rapport au BP2018), avec la préoccupation de poursuivre la diversification des modalités d'accompagnement des enfants (places en milieu ouvert, développement des tiers dignes de confiance...).

Dans un contexte où le nombre de MNA ne cesse d'augmenter sur le territoire seine-et marnais, le Département a mené des actions permettant de maîtriser la dépense (baisse négociée avec les opérateurs prestataires du CD du prix moyen de la journée d'hébergement notamment). Par ailleurs, une offre dédiée aux spécificités du public MNA, permettant une plus grande autonomie et un accompagnement vers une insertion professionnelle rapide a été mise en place (158 places créées pour l'année 2017/2018) et les investigations se poursuivent actuellement. Le Département est attaché à inscrire les jeunes dans des parcours de scolarité qui leur permettront avant leur majorité de disposer d'une formation qualifiante, en privilégiant des métiers en tension.

Mais l'engagement du Département pour la qualité de l'accompagnement des jeunes c'est aussi l'articulation de son action avec les instances partenariales que sont l'Etat et les autorités judiciaires notamment. Nous travaillons ainsi à la structuration de la prise en charge de ces jeunes afin de faciliter leur accès au droit commun à leur majorité sur les volets de l'insertion et de l'hébergement. Un protocole a été signé à cet effet en juin dernier avec les services de l'Etat. Il permettra de travailler sur une transition entre la sortie du dispositif ASE à la majorité et le basculement si besoin dans les dispositifs de droit commun, qui est, rappelons-le, du ressort de l'Etat. Un travail complémentaire et essentiel va poursuivre cette démarche avec les autorités judiciaires très prochainement afin de fluidifier les parcours et de mettre en œuvre des solutions adaptées aux besoins des jeunes reconnus MNA.

Pour autant et comme tous les autres Départements, nous attendons que l'Etat traduise de manière concrète les engagements pris par le Président de la République.

D'autre part, la prévention médico-sociale et l'aide à la fonction parentale seront poursuivies avec une dotation de 8,6 M€ (comme l'année passée) dont 6,1 M€ pour les subventions de fonctionnement aux structures d'accueil des jeunes enfants et plus de 1,5 M€ pour la prévention infantile et la périnatalité. La protection et la prévention à domicile devraient disposer de plus de 21 M€ pour mener à bien les mesures en milieu ouvert.

En 2019, le Département entend participer à l'évolution engagée par la justice au travers des mesures AEMO, AED d'accompagner l'enfant et sa famille en veillant autant que possible à ne pas retirer l'enfant de son milieu familial.

Pour les **personnes en situation de handicap**, le budget 2019 devrait s'élever à plus de 151 M€. Cette enveloppe tient compte du niveau de réalisation anticipé en 2018, en retrait, et de l'augmentation du coût moyen journalier et du nombre de bénéficiaires. La contribution du département à la MDPH sera maintenue à 3,8 M€ mais ne prendra plus en compte le reversement de la participation de la CNSA puisque celle-ci sera perçue directement par la MDPH. Ce changement de procédure participe à diminution de ce secteur à hauteur de 1,3 M€, mais qui ne traduit aucun désengagement de la collectivité auprès de la MDPH.

Un volume de crédits de près de 93 M€ sera dévolu aux interventions départementales en faveur des **personnes âgées**, dont 46,4 M€ pour l'hébergement en établissements et 46,7 M€ pour le maintien à domicile. Au total ces crédits augmenteront de 2,4 % par rapport à ceux du BP 2018.

D'une manière générale dans le domaine de l'autonomie, le Département s'est ouvert avec la création des PAT à une meilleure qualité de l'accueil de l'information et de l'accompagnement des personnes âgées et des personnes handicapées.

Cette plus grande proximité, grâce à une couverture sur l'ensemble du territoire des PAT s'accompagnera en 2019 par le déploiement de services informatisés.

Enfin, la politique Solidarités se compose également des interventions en faveur de l'**habitat** qui mobilisera près de 5 M€ en 2019, principalement en faveur du fonds de solidarité logement (FSL).

Au total, les interventions du Département en direction des solidarités devraient s'élever à plus de 610 M€ au BP 2019, ce budget présentant une évolution de 2,5 %.

5.1-2 L'aménagement et le développement des territoires.

La contribution départementale au Service départemental **d'incendie et de secours** (SDIS) constituera comme au cours des années passées la principale charge de cette politique avec 107,2 M€ et la poursuite de la constitution d'une provision pour charges opérationnelles exceptionnelles de 0,15 M€. Avec les différentes interventions du Département en faveur de la sécurité routière, les jeunes sapeurs-pompiers ou les casernes de gendarmeries, les crédits 2019 en faveur de la sécurité sont évalués à 107,5 M€.

Le deuxième secteur d'intervention de cette politique est celui des **transports** qui devrait mobiliser plus de 52 M€ consacrés aux actions suivantes.

Plus que jamais, le département investit et s'engage pour développer le transport avec un service de proximité dense et adapté aux spécificités des usagers et des territoires. Ainsi, son action se déclinera dans différents domaines :

- Le transport dédié aux personnes handicapées avec le service PAM.
- Le transport des élèves et étudiants handicapés sur délégation du STIF.
- Le transport scolaire, sur circuits spéciaux organisés par le Département dans le cadre d'une délégation du STIF et sur lignes régulières en bonifiant le prix d'accès aux titres de transport pour les élèves du primaire et les collégiens.
- Les lignes structurantes du réseau Seine-et-Marne express,
- Le transport à la demande.
- Les aides à l'acquisition des cartes Améthyste et titres Mobilis par les personnes handicapées et âgées sous condition de ressources, ou de statut pour les Anciens Combattants et Veuves de Guerre

Le budget de ce secteur devrait être en hausse de près de 3,4% en 2019.

Comme au cours des trois années précédentes, le Département augmentera en 2019 le budget consacré à l'entretien du **domaine routier départemental** avec des crédits de plus de 10,5 M€ (+ 1,8 % par rapport au BP 2018).

La protection de l'**environnement** mobilisera près de 2,4 M€ à travers des financements préservés pour les espaces naturels sensibles (1,2 M€), le développement durable, l'eau, le laboratoire départemental d'analyses ou la subvention à Seine-et-Marne Environnement.

Au sein du **développement territorial**, l'agriculture sera dotée de plus de 0,7 M€ de crédits comme en 2018, dont une part importante sera consacrée au partenariat avec la Chambre d'agriculture, à la filière bois et aux aides en faveur des jeunes agriculteurs.

Les interventions en faveur de la promotion du territoire (3,2 M€) s'exerceront dans un cadre rénové depuis 2018 autour de l'agence d'attractivité (Seine-et-Marne Attractivité), avec des interventions qui s'inscriront dans le respect des dispositions de la loi NOTRe. Le développement local devrait être doté de près de 2 M€ de crédits, dont 1,3 M€ environ pour le CAUE, 0,2 M€ pour le fonctionnement du syndicat mixte d'aménagement numérique et 0,2 M€ pour les contrats intercommunaux. Les crédits liés aux affaires internationales et européennes seront reconduits pour 0,2 M€.

Au total les crédits que le Département devrait consacrer en 2019 à la mission « Aménagement et développement des territoires » s'élèveront à près de 179 M€, en diminution de 0,2 % par rapport à ceux du BP 2018.

5.1-3 Le développement socio-éducatif, culturel et sportif.

Les crédits budgétaires de cette mission seront prévus à hauteur de 48,3 M€ au BP 2019, contre 49 M€ au BP 2018, cette baisse résultant notamment de la fin des commémorations du centenaire de la Première Guerre Mondiale.

Le principal secteur d'intervention demeurera celui en faveur de l'**éducation et de la formation** qui sera doté de 37,1 M€ de crédits en 2019.

La vie des collèges est la composante principale de ce poste avec une enveloppe de 26,1 M€ pour financer les dotations aux budgets des collèges publics et privés (en progression de 4 % par rapport au BP 2018), la participation aux collectivités locales pour l'utilisation de leurs équipements sportifs par les collégiens et le matériel TICE des collèges avec la hausse du coût des accès internet et de l'hébergement de l'espace numérique de travail (ENT). Les actions éducatives et d'appui à la scolarité mobiliseront près de 2,6 M€ de crédits, dont 2,1 M€ pour le dispositif Cantinéo. L'entretien et les grosses réparations sur bâtiments scolaires nécessiteront plus de 8 M€ pour l'année 2019.

Les dotations qui permettront au Département d'intervenir dans les domaines de la **culture et du patrimoine** devraient atteindre plus de 7 M€, soit une diminution de 6,3 % par rapport au BP 2018. Après une année 2018

marquée par la cérémonie commémorative de la fin de la grande guerre, les crédits ouverts sur le secteur devraient être en hausse de près de 5 % par rapport à ceux ouverts au BP 2017.

Pour la **jeunesse, les sports et les loisirs**, les crédits qui figureront au projet de BP 2019 s'élèveront à plus de 4,2 M€, pour poursuivre la mise en œuvre de la politique départementale redéfinie en 2017 pour ces domaines, et notamment les aides aux activités sportives (soutien au sport civil, au sport scolaire, de haut niveau ou au sport-nature), les aides aux associations de jeunesse et d'éducation populaire ou aux projets et initiatives des jeunes.

Enfin, le domaine de **l'enseignement supérieur et de la formation** regroupera en 2019 les interventions pour favoriser la démographie médicale s'agissant de bourses aux étudiants en médecine et de subventions pour les maisons pluridisciplinaires universitaires de santé, en partenariat avec des facultés de médecine pour environ 0,1 M€.

5.1-4 La mission fonctionnelle.

Cette mission regroupe principalement la masse salariale (hors celle consacrée aux assistants familiaux qui est incluse dans le domaine de la protection de l'enfance) et les moyens généraux de l'administration.

Au titre des **ressources humaines**, les crédits pour 2019 sont évalués au stade des orientations budgétaires à **environ 200,2 M€ (contre 198,3 M€ au BP 2018)**, soit une progression de 1 %.

Leur progression ressortirait ainsi à 1 % de BP à BP sous l'effet des revalorisations de certaines grilles indiciaires qui se poursuivent sur 2019, de la mise en place du RIFSEP mais aussi du glissement vieillesse technicité (GVT) dont l'effet est estimé à 1,2 % au Département.

Pour maîtriser l'évolution de la charge de la masse salariale, il est proposé de maintenir au niveau de 2018 l'enveloppe allouée au financement des remplacements des absences de longue durée, de ne pas augmenter le nombre d'apprentis, mais également d'arrêter le dispositif emplois d'avenir et de ne plus financer les emplois vacants.

Les dotations qui sont regroupées sous le domaine des **moyens généraux** devraient s'élever à moins de 18 M€ montant en diminution par rapport à celui du BP 2018 (- 1,7 %). Le Département poursuit l'optimisation de ces charges qui relèvent du « train de vie administratif » de la collectivité puisque les dépenses de logistique diminuent une nouvelle fois (- 6%), principalement sur les véhicules et l'affranchissement complétés par l'effort renouvelé des directions pour alléger leurs dépenses. Les moyens généraux comporteront également les dépenses liées à l'entretien et à la gestion de notre patrimoine immobilier (8,6M€) ainsi que celles finançant notre système d'information (4,1M€).

Les crédits destinés à la conduite des **politiques départementales** (il s'agit essentiellement des crédits de communication) seront reconduits pour environ 1,3 M€ ainsi que ceux relevant de la direction générale (crédits d'études générales pilotées par la direction générale ou d'audits, par exemple sur l'organisation générale des services, dépenses imprévues, autres opérations financières) pour 1,7 M€ environ.

Les crédits de la mission fonctionnelle seraient ainsi de 221 M€ au BP 2019, contre 219,4 M€ au BP 2018, soit une progression limitée à 0,7 %.

5.1-5 Les frais financiers.

Ils seront provisionnés pour 17 M€ au BP 2019, en recul de 3 M€ par rapport au BP 2018.

La diminution continue d'être sensible sous l'effet de plusieurs facteurs qui se conjuguent :

- La diminution du stock de dette qui est attendue à fin 2018, (d'environ 25 M€ à 760 M€), ce qui correspond à un recul de plus de 3 %.
- L'amortissement de la dette ancienne qui s'accélère au fil du temps et cette dette est celle qui présente les taux d'intérêt les plus élevés.
- Le maintien à des niveaux très bas des taux d'intérêt qui tire vers le bas les taux variables détenus par le Département et donc le taux moyen de sa dette.

5.1-6 Les péréquations fiscales.

Pour 2019, le Département contribuera à trois fonds de péréquation :

- deux fonds sont assis sur les droits de mutation à titre onéreux et les prélèvements que le Département devrait subir sont évalués à 30 M€ contre 27,6 M€ au BP 2018. Cette hausse est la conséquence du bon rendement des DMTO et elle est calculée à ce stade à mécanismes de péréquation inchangés en 2019 et notamment le maintien du plafond de cotisation à 12 %.

- un fonds est assis sur le produit de CVAE, la contribution de la Seine-et-Marne est estimée à 0,3 M€ en 2019 contre 2,3 M€ au BP 2018 mais ce montant a été ajusté à 0,5 M€ après les deux décisions modificatives DM1 et DM2.

Au total le Département devrait contribuer en 2019 à hauteur de 30,3 M€ à ces fonds de péréquation, soit une légère hausse de 0,3 M€

5.2 Les dépenses d'équipement.

En autorisations de programme, les nouvelles opérations qui seront proposées au budget primitif 2019 devraient s'élever à **210 M€** contre 185,2 M€ au BP 2018, soit une progression de près de **13,3 % (+ 24,8 M€ en AP)**.

Le secteur des **collèges** reste une priorité encore en 2019 avec le lancement de plusieurs opérations importantes dont la construction d'un collège et l'extension du collège François Villon à Saint-Fargeau-Ponthierry (respectivement 20 M€ et 5,5 M€) ou encore les travaux de reconstruction du collège la Mare aux Champs à Vaux-le-Pénil (18,5 M€). La sécurité dans les collèges devrait mobiliser des AP de près de 3 M€ en 2019, le programme de travaux de gros entretien de 14,2 M, l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite de 2,5 M€.

Concernant les **routes** départementales, les AP qui seront proposées au BP 2019 seront en forte progression et s'élèveront à près de 61 M€ avec notamment notre engagement dans le doublement de la pénétrante ouest de Jossigny (13,3 M€), les opérations liées à la conservation et l'adaptation du réseau (36,3 M€) et les aménagements pour la sécurité routière (4 M€).

Les AP qui seront ouvertes au BP 2019 pour le **développement territorial** seraient de plus de 28 M€, ces crédits bénéficiant à la politique contractuelle du Département (CID, FER, contrats ruraux) pour un total de 20,8 M€, à l'agriculture pour la poursuite du projet de plateforme de regroupement, de transformation et de conditionnement de produits agricoles de proximité pour la restauration collective (2,3 M€). Sont également créés en 2019 un fonds de développement touristique et un fonds d'aménagement dotés respectivement de 1,7 M€ et de 1,2 M€. Les interventions du Département en matière de liaisons douces et de numérique par l'intermédiaire de Seine et marne Numérique sont également reconduites (2 M€).

La protection de l'**environnement** pourrait être dotée également d'un peu de 9 M€, notamment pour les interventions du Département en faveur de l'eau potable, de l'assainissement et des cours d'eau sous forme de subventions aux collectivités compétentes essentiellement.

Pour la **sécurité**, le Département subventionne le SDIS 77 au titre de ses programmes d'investissement qui sont importants avec notamment le programme sur le site central de Melun. L'aide du Département qui est depuis plusieurs années de 3,6 M€ en investissement sera augmentée de 1 M€ en 2019.

Avec 15 M€, les **moyens généraux** verront leur dotation en AP augmenter de plus de 6 M€ : avec le vote d'une opération de 4 M€ pour la création d'un centre d'hébergement collectif pour l'accueil des mineurs non accompagnés.

Enfin, dans le domaine de la **culture et du patrimoine** les AP 2019 devraient atteindre de 1,8 M€ notamment allouées à la valorisation du château de Blandy-les-Tours.

En crédits de paiement, les dotations budgétaires 2019 pour les dépenses d'équipement devraient dépasser les **210 M€, en hausse de 18,4 % par rapport à celles du BP 2018**.

Trois secteurs d'intervention mobiliseront en 2019 plus de 70 % des crédits de paiement ouverts au projet de budget primitif :

- **L'éducation et la formation avec 73,3 M€** de CP et des crédits en hausse de 17,2 % : les CP destinés aux bâtiments des collèges s'élèveront à près de 65 M€ contre 52,1 M€ au BP 2018 avec la montée en charge d'opérations comme la construction des collèges de Montévrain de Bussy-St-Georges et de Villeparisis, la poursuite des réhabilitations des ½ pensions de Cesson et de Fontenay-Trésigny, l'extension-réhabilitation du collège L. Cézard à Fontainebleau.

- **Les routes départementales seront dotées de plus de 53,3 M€** de crédits de paiement contre 47,6 M€ au BP 2018 dont plus de 22 M€ pour la conservation et l'adaptation du réseau mais aussi pour poursuivre la liaison Meaux-Roissy ou le contournement Est de Roissy, la déviation Nord de Melun.

- **Le développement territorial représentera 29 M€** de crédits de paiements en 2019, secteur stable par rapport aux crédits du BP 2018. Le développement local et notamment la politique contractuelle (contrats CID, FER) qui devrait monter en puissance en réalisation ainsi que le développement du réseau haut débit avec les opérations menées par le Syndicat mixte d'aménagement numérique.

En dehors de ces trois secteurs, les crédits de paiement qui seront proposés en 2019 concerneront les moyens généraux avec plus de 20 M€ dont 7,5 M€ destinés à l'acquisition de bâtiments pour accueillir les mineurs non accompagnés. Près de 3,5 M€ concerneront les moyens informatiques qui permettent de moderniser les outils de l'administration départementale (pour dématérialiser les procédures et les dossiers par exemple), pour le gros entretien, l'amélioration énergétique des bâtiments départementaux (8 M€), pour renouveler le parc automobile, le mobilier.

Pour les transports, qui comportent l'opération TZEN2, les crédits de paiement 2019 nécessiteront des dotations de plus de 13,1 M€ et les opérations qui relèvent de la protection de l'environnement près de 10 M€ (subventions dans le domaine de l'eau potable, de l'assainissement, pour l'équipement du laboratoire départemental d'analyses, des acquisitions et travaux dans les ENS départementaux et autres, pour les opérations d'aménagement foncier).

Les investissements dans le domaine des solidarités seront pourvus de 4,6 M€ de crédits de paiement : il s'agira essentiellement de subventions pour des établissements d'accueil de personnes âgées et de personnes handicapées, mais aussi d'un soutien à des opérations dans le domaine de l'habitat (aires d'accueil des gens du voyage par ex.), et de subventions pour la création de maisons de santé.

Dans le domaine des sports et de la jeunesse, les crédits de paiement pourraient, en 2019, être arrêtés à 0,4 M€ et ceux en faveur de la culture et du patrimoine à 1,8 M€.

Enfin, pour les ressources humaines, les crédits 2019 pour 0,1 M€ concerneront des aménagements de postes et ceux destinés à la conduite des politiques départementales seront reconduits à leur niveau 2018, soit 0,4 M€ (développement internet).

6. Les estimations de recettes pour 2019

La Loi de finances pour 2019 est en cours d'examen au Parlement. Au moment où ces orientations budgétaires sont établies, les relations financières entre l'Etat et les collectivités territoriales ne sont donc pas encore définitivement connues pour 2019.

6.1 La fiscalité directe.

Le poste de fiscalité directe devrait augmenter en 2019 pour atteindre 562,0 M€ contre 551,0 M€ au BP 2018.

Le produit de la taxe foncière sur les propriétés bâties est estimé à 347,2 M€, en hausse de 3 % par rapport au produit notifié pour 2018. Cette estimation est basée sur une évolution physique des bases de + 1,8 % et une évolution nominale de + 1,4 %. En 2019, le Département n'augmentera pas le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties qui s'élève à 18 % depuis 2016. Le Département de Seine-et-Marne occupe, par ordre décroissant des taux 2018, le 60^{ème} rang sur le périmètre des départements de Métropole (hors Paris mais avec la Métropole de Lyon).

Impôt économique sur lequel le Département n'a aucun pouvoir de taux qui est fixé à 1,5 % au niveau national, la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) est estimée pour 2019 à 84,8 M€ soit en hausse de + 3,1 % par rapport au produit notifié en 2018 de 82,2 M€. La CVAE a fait l'objet d'un ajustement en DM1 suite à la notification du produit de CVAE enregistrant une baisse de -1,9% par rapport à 2017. Cette estimation correspond à la part de 23,5 % restant au Département suite au transfert en 2017 de 25 points de CVAE à la Région. Ce transfert de CVAE à la Région en l'absence de transfert de compétences en retour fait perdre au Département de Seine-et-Marne la dynamique de ce produit sur cette part transférée. Cette perte de recettes pour le Département est évaluée en 2018 à 1,8 M€ et en 2019 à 4,5 M€.

Au total, la CVAE propre et la CVAE reversée par la Région devraient s'élever à 170,5 M€ en 2019 contre 167,9 M€ en 2018 (177,9 M€ au BP 2018).

Le reste des produits de fiscalité directe se compose :

- Des impositions forfaitaires sur les entreprises de réseaux (IFER) estimées à 3,2 M€,
- Du Fonds national de garantie individuelles des ressources (FNGIR), qui compense une partie de la suppression de la taxe professionnelle en 2010, figé à 17,9 M€,
- Du Fonds de solidarité des Départements d'Ile-de-France estimé pour 2019 au montant de l'attribution 2018, soit 11,0 M€,
- Et enfin du transfert des frais de gestion du foncier bâti estimé en hausse à 12,2 M€ en 2019 car assis sur le produit de la taxe foncière dont le rendement a augmenté en 2018.

6.2 La fiscalité indirecte.

La fiscalité indirecte est estimée au stade des orientations budgétaires 2019 à 461,1 M€. Ce produit augmenterait de + 4,0 M€ (+0,9 %) par rapport au BP 2018.

Le produit des DMTO est estimé au niveau du produit prévu au BP 2018, soit à 220 M€ et le reversement des fonds de péréquation sur les DMTO est en hausse de 8,7 %, soit à 9,0 M€ contre 8,3 M€ au BP 2018 compte tenu du produit des DMTO recalé à 235,0 M€ en DM1 2018 au vu des encaissements constatés.

Le produit de la Taxe Spéciale sur les Conventions d'Assurance devrait évoluer de + 1,5 % par rapport à 2017 pour atteindre 137,8 M€.

Parmi les autres recettes de fiscalité indirecte, la taxe d'aménagement est estimée à 14 M€ contre 13 M€ au BP 2018, la taxe départementale sur la consommation finale d'électricité à 14 M€ comme en 2018, la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétique figée au montant de 63,1 M€, la redevance des mines au produit prévu au BP 2018 de 2,2 M€ et la taxe additionnelle à la taxe de séjour à 1,0 M€ contre 0,8 M€ (effet de l'ouverture de Villages Nature).

6.3 Les dotations et participations

Les dotations et participations sont estimées à la hausse en 2019 par rapport au BP 2018 passant de 190,9 M€ en 2018 à 194,5 M€ en 2019.

En contrepartie de la contractualisation mise en œuvre en 2018 et dans la continuité de la Loi de programmation des finances publiques 2018-2022, le PLF 2019 ne comporte comme en 2018 aucune diminution de la dotation globale de fonctionnement.

Après quatre années successives de contribution au redressement des finances publiques (2014-2017) qui ont fait diminuer de 79,2 M€ la DGF du Département (hors effet de la hausse de population), le montant de la Dotation globale de fonctionnement du Département de Seine-et-Marne est estimé pour 2019 en légère hausse passant de 88,7 M€ en 2018 à 89,7 M€ en 2019. Cette augmentation résulte de l'estimation de la croissance démographique et de l'impact simulé de la majoration de 10 M€ des dotations de péréquation aux Départements inscrite dans le PLF 2019.

Après avoir intégré en 2017 la DCRTP des Départements et des Régions, les allocations compensatrices de TH et les FDPTP, la LFI 2018 a intégré dans les variables d'ajustement la DCRTP des communes et des EPCI. Cependant, face aux critiques des associations d'élus relatives aux modalités de répartition de la minoration en fonction des recettes réelles de fonctionnement, la minoration de la DCRTP des EPCI n'a pas été mise en œuvre en 2018 et le PLF 2019 revient sur la minoration de la DCRTP des EPCI.

La DCRTP du Département est à ce jour évaluée à 19 M€ pour 2019 contre 14,1 M€ au BP 2018 et les allocations compensatrices de fiscalité locale à 4 M€ en 2019 contre 3,6 M€ en 2018. Le montant de DCRTP et celui des allocations compensatrices avaient été estimés avec prudence au BP 2018 compte tenu de l'incertitude quant à l'intégration dans les variables d'ajustement de la DCRTP du bloc communal. La Loi de finances pour 2019 est toujours en cours de discussion au Parlement.

Les autres dotations et participations sont évaluées en stabilité au stade des orientations budgétaires.

6.4 Les autres recettes de fonctionnement

Les autres recettes de fonctionnement sont évaluées à la baisse à 18,1 M€ contre 19,1 M€ au BP 2018. Cette croissance s'explique par la diminution des produits du domaine et de gestion courante et des recouvrements des dépenses d'aides sociales atténuée par la hausse des produits financiers.

7. Les équilibres financiers prévisionnels pour 2019.

Des éléments qui ont été exposé précédemment il découle une structure générale des équilibres budgétaires pour 2019 qui devrait être la suivante, respectant la trajectoire financière que l'Exécutif départemental a définie pour le mandat :

- Une seule hausse fiscale, celle de 2016, provoquée par la diminution drastique des dotations de l'Etat comme il a été rappelé ci-avant.
- Une relance des dépenses d'équipement sur l'ensemble du mandat qui devraient dépasser 210 M€ par an en fin de période.
- Un endettement en fin de mandat qui ne devra pas dépasser celui de début de mandat, voire même lui être inférieur.

Dès lors, le Département doit augmenter son niveau d'épargne sur la section de fonctionnement en maîtrisant l'évolution de ses dépenses de fonctionnement tout en garantissant à chaque Seine-et-Marnais un haut niveau de service public dans l'ensemble des champs de compétences départementales.

Le projet de budget 2019 qui sera présenté à l'assemblée départementale répondra à cette feuille de route.

En effet, sur la base des développements précédents relatifs aux orientations budgétaires pour 2019, les équilibres financiers du BP 2019 devraient être les suivants

	BP 2018 (en M€)	Orientations budgétaires 2019 (en M€)	Evolution en %
Recettes réelles de fonctionnement	1 218,1	1 235,6	+ 1,4 %
Dépenses réelles de fonctionnement	1 094,0	1 106,6	+ 1,2 %
Excédent des recettes réelles sur les dépenses réelles de fonctionnement	124,1	129	+ 3,9 %
Annuités de la dette en capital dont remboursement FCTVA □4 M€ en 2017	72,0	70,6	- 1,9 %
Solde pour autofinancement des dépenses d'équipement	52,1	58,4	+ 12,1 %
Recettes définitives d'investissement	34,5	35,7	+ 3,6 %
Dépenses d'équipement	178,1	210,8	+ 18,4 %
Emprunt	91,6	116,7	+ 27,4 %

En conclusion, le budget primitif 2019 devrait s'inscrire dans la ligne des budgets antérieurs visant à conforter la ligne d'action de notre collectivité.

La volonté de l'exécutif d'assainir ses finances a permis de réaliser les objectifs fixés tout en veillant à la maîtrise des dépenses, au désendettement, ainsi qu'au retour à une politique d'investissement forte et volontariste.

Cette ligne d'action est aujourd'hui une force pour anticiper et prévenir les décisions gouvernementales bien trop souvent imposées unilatéralement ainsi que les évolutions législatives faisant peser sur nos épaules des contraintes toujours plus fortes.

Depuis 2015, la maîtrise des dépenses de fonctionnement couplée à une politique de retour à l'investissement a permis au Département de maintenir une politique de préservation de la qualité de vie et du service public qu'il entend offrir aux seine et marnais, une politique adaptée à leurs besoins permettant à son territoire de s'inscrire dans un avenir pérenne et ambitieux.